Envoyé en préfecture le 21/09/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 022-212201784-20260907-2026312CCAS-DE

Département des Côtes d'Armor
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS
N° 2026/3/12
CCAS DE PLEHEDEL

Séance du 7 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi sept septembre, à 18 heures, la Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale, s'est réunie à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel ROPERS, Président du CCAS.
La convocation porte la date du 31 août 2026.
Publiée le 17 septembre 2026.

Etaient présents : ROPERS Daniel, LE TREUST Nathalie, NAOUR Claudine, GUEZOU Jean-Yves, MOREAU Sandrine, CLECH Marie.
Etaient absents et excusés : DENIAUD-QUREOMES Sylvie, JEGOU Daniel, SAVIDANT Dominique.
Secrétaire de séance : MOREAU Sandrine désignée à l'unanimité.

PARTICIPATION BUDGETAIRE POUR LES ABSENTS AU REPAS DU 11 NOVEMBRE

La Commission Administrative du Centre Communal d'Action Sociale

- **DECIDE** d'offrir des bons d'achat à faire valoir chez les commerçants pléhédelais aux personnes ne pouvant, pour des raisons médicales, assister au repas des anciens : 4 bons d'achat de 5 €uros par personne. Pour compléter, des coffrets de chocolats seront achetés à la Chocolaterie Eouzan - Caous à Paimpol. Un coffret de 15 chocolats sera offert par personne ou par couple et un coffret de 28 chocolats pour les personnes résidant en EHPAD.

  Les commerçants pléhédelais acceptant les bons d'achats sont les suivants : la P'tite épicerie, Stéphanie coiffure, Boulangerie Le Roy'Home, Bar des sports.

  Les factures et les bons d'achat seront adressées par les commerçants à la mairie pour règlement par mandat administratif.

- **DIT** que les crédits nécessaires seront imputés à l'article 623.

Le Président du CCAS,
Daniel ROPERS :